

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 30 NOVEMBRE 2017, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 14

Qui représentent 16 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 15 novembre 2017. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 8 novembre 2017.

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Budget 2018
3. Election des membres de la commission
4. Election du président des assemblées des AD
5. Divers et imprévus

Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Ce sont excusés : Martial Savary et Frésard Armand. Il commence par le point 1.

1. Nominations des scrutateurs

Jean-Philippe Frésard et Ronald Villiger sont nommés.

2. Budget 2018

Jean-François Maillard donne lecture des différents comptes pour le budget 2018. Le budget est identiques à celui de 2017, excepté le point « Engrais » (+ Frs 1'000.-) puisque le prix des engrais augmentent d'années en année et le point « Entretien des pâturages » (- Frs 1'000.-), il n'y aura normalement pas de souches déjà prévues à broyer pour l'année prochaine. Ali Rebetez trouve qu'il serait bien de prévoir de poursuivre l'entretien des forêts et de prévoir le broyage d'autres souches. Jean-François Maillard informe que la demande doit être faite par la commune. Pierrette Aubry transmettra cette demande au conseil. Le garde-forestier doit également être informés et la commission en reparlera lors de la prochaine séance. Andréas Villiger demande à quoi correspond le point « dédommagement », Jean-François Maillard lui répond que ça doit correspondre au travail fait par Claude Beuret. Pierrette Aubry demande si la commission prévoit toujours dans le budget des prélèvements sur le fonds de réserve ou s'il essaie d'équilibrer le budget ? Jean-François Maillard répond que le budget est fait selon la réalité des charges et des recettes

prévues. Philippe Farine demande à combien se monte le fond de réserve, Jean-François Maillard répond qu'il avoisine env. Frs 65'000.- Si ce fond de réserve devait trop baisser, on pourrait le réapprovisionner en augmentant le pourcentage gardés sur les primes d'estivage. Plus aucune question n'est posée, Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de voter l'acceptation du budget : il est accepté à l'unanimité, pas d'opposition.

3. Election des membres de la commission

Les membres de la commission sont élus pour 5 ans et peuvent être élus pour un deuxième mandat. Seul Claude Beuret est rééligible. Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de le réélire : 15 OUI, 1 abstention.

Gisèle Gigon, Ali Rebetez et Ronald Villiger sont proposés pour rejoindre la commission. Aucun autre candidat n'est proposé. Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de les élire en groupe : 15 OUI et 1 abstention.

4. Election du président de l'assemblée des AD

Bernard Froidevaux souhaite se retirer mais n'a pas fait de lettre de démission. Si un remplaçant est trouvé, il souhaite quitter son poste. Claude Beuret propose Jean-François Maillard. Andréas Villiger demande à Bernard Froidevaux de rester encore mais Bernard Froidevaux souhaite arrêter. Jean-François Maillard propose Philippe Farine mais ce dernier répond qu'il approche de la retraite et qu'il ne souhaite pas prendre ce poste, il se retire. Bernard Froidevaux demande à Florent Aubry mais il n'est pas intéressé. Bernard Froidevaux demande à l'assemblée d'élire Jean-François Maillard : 15 OUI et 1 abstention.

5. Divers et imprévus

Philippe Huelin demande quelques renseignements concernant les problèmes rencontrés cet automne avec Agate. Sarah Frésard explique que 2 comptes étaient enregistrés sous le nom de Martial Savary (le sien et celui de la commune). Cette erreur a été corrigée alors que le bétail était encore sur les pâturages, les bêtes avaient été enregistrées sous le compte de la commune de Montfavergier par erreur, voilà comment tout le bétail s'est retrouvé enregistré sur le compte de Montfavergier. Depuis fin septembre, Martial Savary s'est occupé de toutes les notifications des animaux, Sarah Frésard n'avait plus aucun animal sur le compte de la commune de Montfaucon. Il a également établi un décompte entre les deux cheptels, pour que les contributions d'estivage soient correctes pour les deux communes. Le bon numéro BDTA sera indiqué sur les feuilles d'estivage 2018 afin d'éviter toute erreur. Andréas Villiger a téléphoné à l'OFAG pour leur expliquer que le bétail n'est pas réellement mis en estivage puisque les exploitants s'occupent de l'entretien des pâturages et du contrôle du bétail. Il conseille une rencontre en début d'année entre un représentant de l'OFAG, M. Amez-Droz et la commission des pâturages pour en discuter essayer de revenir au système de mouvement pendulaire. L'assemblée demande à la commission de s'en occuper dès le début de l'année. Bernard Froidevaux conseille d'envoyer cette convocation en copie à M. Lachat et à la Chambre d'agriculture. Francine Beuret demande si une séance a bien eu lieu au printemps entre toutes les communes. Jean-François Maillard lui répond que oui mais que, comme la plupart des communes sont déjà en « estivage » et n'ont pas bougé, il est difficile de faire les choses « autrement » juste pour notre commune.

Gisèle Gigon demande pourquoi aucun exploitant n'a été avisé de la coupe de bois en octobre sur le pâturage du Péchai alors qu'il y avait encore du bétail. Jean-François Maillard répond que la commission n'était pas au courant. Pierrette Aubry répond que normalement c'est le garde-forestier qui s'en occupe mais qu'il n'a certainement pas pensé qu'il y avait encore du bétail. Elle lui rappellera de le faire à l'avenir.

Pierrette Aubry informe l'assemblée que Martial Savary, au terme de son mandat lui-aussi et excusé pour l'assemblée, lui a demandé de transmettre à l'assemblée ses remerciements et ses meilleurs vœux de continuation. Elle ne sait pas encore qui le remplacera.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 20h45.

Montfaucon, le 4 décembre 2017

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard